Maires de France
N° 441. 73e année
Le magazine de l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité

Président : David Lisnard, maire de Cannes (Alpes-Maritimes) et président de la communauté d'agglomération Cannes Lérins.
Rédaction-administration :
41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07.
Tél. 01 44 18 14 14. Fax 01 44 18 14 16.
www.amf.asso.fr
Site internet : www.mairesdefrance.com
Directeur de la publication : Éric Verlhac.
RÉDACTION
Rédacteur en chef : Xavier Brivet.
Rédactrice en chef adjointe : Bénédicte Rallu.
Rédaction : Franck Lemarc, Lucile Bonnin, Aurélien Wälti.
Secrétaire de rédaction (éditions papier et web) : Samantha Rauch.
Direction artistique : Stéphane Camara.
Ont collaboré à ce numéro : Philippe Bluteau (avocat, Cabinet Oppidum), Olivier Brovelli, Estelle Chevassu, Cybermalveillance.gouv.fr, Nathalie Da Cruz, Olivier Devillers, Sarah Finger, Marie-Cécile Georges, Valéry Laramée de Tannenberg, Sophie Le Gall, Bruno Leprat, Caroline Megglé, Judith Mwendo, Pierre Plessis, Christophe Robert, Isabelle Smets, Véronique Vigne-Lepage.
ADMINISTRATION
Éditrice : Laurence Marilly.
Publicité : Laurence Emery, directrice, Défis Régie, 62, rue Lazare Carnot, 92140 Clamart. Tél. 06 11 87 20 61.
laurence-mairesdefrance@defis-regie.com
Abonnements : Sophie Lasseron. Frédéric Eschwège. abomdf@amf.asso.fr
Tél. 01 44 18 13 64.
Tarifs d'abonnement 2026 :
Abonnement intégral :
- Communes < 2 500 hab. : 45,00 €.
- Communes ≥ 2 500 hab., EPCI : 75,00 €.
- Administrations, entreprises... : 90,00 €.
- Abonnements individuels (payés à titre personnel) : 45,00 €.
Abonnement numérique :
- Communes < 2 500 hab. 40,00 €.
- Communes ≥ 2 500 hab., EPCI : 66,00 €.
- Administrations, entreprises... : 80,00 €.
- Abonnements individuels (payés à titre personnel) : 40,00 €. Étranger (nous consulter).
Achat au numéro : 13,50 €.
www.mairesdefrance.com
Compogravure et impression :
GIBERT-CLAREY IMPRIMEURS, 55, rue Charles Coulomb, 37170 Chambray-lès-Tours.
Numéro de commission paritaire :
0426 G 84411. **ISSN :** 2270-7875,
1er trimestre 2026.
Ce numéro a été tiré à 11 560 exemplaires.
Imprimé sur papier FSC.

ACPM

FSC MIXTE Papier FSC® C186056

2026 : des chantiers majeurs à faire aboutir

Alors que commence une année électorale pour tous les maires, l'AMF peut se réjouir d'avoir permis l'adoption récente de plusieurs réformes importantes. La loi sur le statut de l'élu, qui reprend un ensemble de propositions que nous avions formulées en 2023, améliore enfin les conditions d'exercice du mandat local, dont on ne dira jamais assez la complexité et les sacrifices qu'il implique. Ce texte est une avancée pour le quotidien des élus, pour la reconnaissance de la fonction d'élu, et un signal positif pour ceux qui veulent s'engager.

Cela étant, l'essentiel reste à mener. Il nous reste plusieurs chantiers majeurs à faire aboutir face aux principaux freins à l'engagement et à l'action locales qui résultent du centralisme et d'une nouvelle tutelle de l'État : la bureaucratie et l'excès de normes d'une part, le manque de moyens matériels des collectivités d'autre part.

C'est l'objet des propositions que nous avons formulées à travers notamment la résolution générale du 107e Congrès des maires de France et que nous portons dans le cadre des discussions actuelles avec le gouvernement sur le nouvel acte de décentralisation, sur le travail de simplification et sur le budget. L'AMF vous a proposé de marquer localement votre soutien en adoptant, en conseil municipal, une motion en ce sens.

« Le mandat municipal 2026-2032 doit être celui de la subsidiarité ascendante. »

À l'heure où le pays est toujours confronté à une crise politique nationale et à un mur budgétaire, il est urgent de régénérer l'action publique et la démocratie par la liberté locale. La confiance est la clé. Elle repose sur la responsabilité des élus donc sur leur capacité politique, technique et financière à décider et à exécuter. Le mandat municipal 2026-2032 doit être celui de la subsidiarité ascendante qui repose sur la liberté d'action des élus communaux. L'AMF continue à y travailler avec ardeur en cette année décisive.

Que 2026 vous apporte toute la joie, la santé et la réussite possibles, pour vous, vos proches, vos équipes ! Bonne année à tous.

DAVID LISNARD, PRÉSIDENT DE L'AMF